

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2749

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 5

À l'alinéa 399, après le mot :

« commune »,

insérer les mots :

« au titre de l'année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.